

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2013, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- **AO-233** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-06)* ». L'objet dudit règlement est notamment de mettre à jour la tarification rattachée à certains permis ou aux activités de la direction de l'Aménagement Urbain et du Patrimoine et de la direction des Travaux publics, applicables sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat de l'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 25 avril 2013.

Marie-France PAQUET, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

